



Abandon de poste d'un salarié, précisions svp

Par Visiteur

Suite à des difficultés avec son employeur, mon amie a fait un abandon de poste (harcèlement constant de la part de la patronne). Elle a reçu plusieurs lettres de relance puis y compris la convocation à l'entretien préalable de licenciement mais depuis plus rien (cela fait à peu près trois mois). Elle a retrouvé entre temps un CDD qui s'achève et elle compte commencer une école d'infirmière et s'inscrire au chômage. Cependant elle n'a encore reçu aucune lettre de licenciement.

Que se passe-t-il?? Et que faut-il faire? Comment procéder?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Suite à des difficultés avec son employeur, mon amie a fait un abandon de poste (harcèlement constant de la part de la patronne). Elle a reçu plusieurs lettres de relance puis y compris la convocation à l'entretien préalable de licenciement mais depuis plus rien (cela fait à peu près trois mois). Elle a retrouvé entre temps un CDD qui s'achève et elle compte commencer une école d'infirmière et s'inscrire au chômage. Cependant elle n'a encore reçu aucune lettre de licenciement.

Que se passe-t-il?? Et que faut-il faire? Comment procéder?

Votre amie est dans une situation plus que compliquée.

En effet, un employeur n'est absolument pas tenu de licencier un salarié: Il s'en suit que l'employeur peut en quelque sorte laisser "pourrir" la situation et bloquer ainsi toute initiative de votre amie.

Cette dernière doit donc démissionner si elle veut pouvoir évoluer dans un autre corps de métier étant donné que l'employeur ne semble pas prêt à la licencier. Évidemment, elle ne pourra pas recevoir en conséquence, une indemnisation d'aide de retour à l'emploi, de la part de Pôle emploi.

Très cordialement.